



La Tour du Pin  
Enseignement agricole public

commerce • horticulture • animalerie

## MODALITÉS DE PAIEMENT DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DE PENSION ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique, ou de continuer de régler les frais à réception de la facture trimestrielle.

Mme, M. .... Pour l'élève .....

Classe .....

J'opte pour le prélèvement automatique \*\*

**\*\* J'ai rempli correctement et signé la demande d'autorisation de prélèvement automatique à laquelle je joins un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.**

J'opte pour le règlement à réception de la facture trimestrielle sans prélèvement automatique.

**Quelque soit la solution de paiement choisie, je reconnais avoir été informé et je m'engage à payer les frais d'internat – de demi pension (4 ou 5 jours) – d'externe pendant toute la durée de la scolarité de mon enfant, conformément au tarif en vigueur.**

**En cas de démission, la date de réception du courrier dans l'établissement fera foi et permettra les déductions adéquates.**

**A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.**

Fait le .....

A.....

Signature



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Lycée professionnel Horticole et Animalier

164 Allée Louis Clerget – 38110 LA TOUR DU PIN

Siret : 193 818 192 00042 - Tél : 04 74 83 20 70

Courriel : lpa.la-tour-du-pin@educagri.fr -- Site internet : www.lyceehorticole.fr

La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes